Clause de non-concurrence : lettre rappelant au salarié son obligation

Lors de l'embauche de votre salarié, vous aviez inséré une clause de non-concurrence dans son contrat de travail. Cette personne quitte votre entreprise et, même si l'application de la clause de non-concurrence est automatique, vous souhaitez lui rappeler cette obligation pour qu'il la respecte.



Pour télécharger ce modèle, saisissez la référence Mod.1792 dans le moteur de recherche du site www.editions-tissot.fr (voir mode d'emploi page 10)

(sur papier à en-tête de l'entreprise)

Raison sociale
Adresse de l'entreprise

Coordonnées du salarié
Adresse

À …… *(lieu)*, le …… *(date)*

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Application de votre clause de non-concurrence

M. ……,

Nous vous rappelons par la présente qu'aux termes de l'article ...... de votre contrat de travail, vous êtes lié à notre entreprise par une interdiction de non-concurrence pendant …... *mois/années* sur la zone géographique suivante : ……

L'obligation qui vous incombe a pour contrepartie une indemnité de non-concurrence d'un montant de ...... euros qui vous sera versée de la façon suivante : …… *(reprendre les conditions de versements décrites dans la clause initiale).*

Nous attirons votre attention sur les conséquences extrêmement graves qu'entraînerait pour vous la violation de cette obligation. Elle vous exposerait au remboursement des indemnités indûment perçues et à la réparation du préjudice subi par notre entreprise, en vertu de la clause pénale contenue dans votre contrat de travail. De plus, nous pourrions intenter contre vous une action devant le conseil de prud'hommes pour obtenir le paiement de dommages et intérêts.

Nous nous réservons par ailleurs le droit de faire cesser toute violation de votre part sous astreinte, sans que ceci ne nous empêche d'engager des actions en justice contre la société qui vous emploierait en violation de cette clause.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de bien vouloir agréer, M. ……, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature de l'employeur


Saisissez la « Référence Internet » FSC.04.8.020 dans le moteur de recherche du site www.editions-tissot.fr pour accéder à cette fiche actualisée (voir mode d'emploi page 9)



La bonne méthode

La clause de non-concurrence est automatiquement appliquée à compter de la rupture du contrat de travail, quel que soit le motif de la rupture, sauf renonciation expresse de l'employeur.

Ce courrier n'a donc comme objectif que de rappeler quelque chose d'existant pour s'assurer au maximum du respect de la clause.

Il pourra toutefois venir renforcer l'importance de cette clause pour votre entreprise, face à un conseil de prud'hommes, en cas de litige avec votre ancien salarié.

À ce titre, il est conseillé de l'envoyer en recommandé avec accusé de réception pour avoir une preuve de son envoi.

Si, compte tenu de vos relations avec votre ancien salarié, vous craignez que ce dernier ne refuse le recommandé, vous pouvez envoyer le courrier en recommandé et en lettre simple, en précisant ce double envoi en tête de courrier. La lettre simple n'a pas valeur de preuve mais le salarié pourra plus difficilement dire qu'il n'a pas eu connaissance du contenu du courrier et sa bonne foi pourra être remise en cause.

Les erreurs à éviter

Les éléments de la clause de non-concurrence ne sont valables que s'ils sont inscrits dans la clause du contrat de travail. Le courrier ne doit donc faire mention que des éléments figurant dans la clause signée par le salarié, puisque ce sont les seuls applicables.

Les sanctions possibles

S'agissant d'un simple courrier sans valeur légale, aucune sanction n'est applicable.

Notre conseil

Pour que le courrier ait l'impact souhaité, il doit reprendre les éléments de la clause de non-concurrence pour les rappeler au salarié. Le salarié ne doit pas se sentir agressé par ce courrier : ceci pourrait l'inciter à essayer de contourner cette clause.



Saisissez la Référence Internet FSC.04.8.020 ou la Référence du modèle (exemple : Mod.703) dans le moteur de recherche du site www.editions-tissot.fr pour accéder aux rubriques suivantes :

Modèles téléchargeables
Mod.2087 – Clause d'exclusivité
Mod.2089 – Secret de fabrication (*)
Mod.2090 – Clause de discrétion
Mod.2086 – Clause de non-concurrence
Mod.1974 – Renonciation de l'employeur à appliquer la clause de non-concurrence

Pour aller plus loin sur le sujet
FSC.04.5.020 – Clause d'exclusivité
FSC.04.5.030 – Secret de fabrication (*)
FSC.04.5.040 – Clause de discrétion
FSC.04.8.010 – Clause de non-concurrence
FSC.04.8.030 – Renonciation de l'employeur à appliquer la clause de non-concurrence

Références aux textes officiels de cette fiche